

SESSION LÉGISLATIVE DE 1842-1845.

(8 NOVEMBRE 1842.)

SÉANCE ROYALE.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Je vous félicite, au nom du Pays, de votre session si longue et si laborieuse, close il y a peu de semaines, et pendant laquelle vous avez résolu tant de grandes questions.

Le court intervalle qui nous en sépare, a été employé par mon Gouvernement à l'exécution de quelques-unes des lois que vous aviez votées, et à la préparation des travaux que nous allons aborder.

L'emprunt que vous aviez autorisé et dont la conclusion devenait urgente, a été contracté à un taux avantageux qui atteste notre crédit.

La loi sur l'instruction primaire a reçu de toutes parts un accueil qui me rassure pleinement sur son exécution, et qui présage l'heureuse solution d'autres questions du même genre.

Vous vous êtes empressés de répondre à l'appel que je faisais aux sympathies nationales, en autorisant mon Gouvernement à concourir avec les provinces et les communes à perpétuer le souvenir des hommes qui ont illustré le nom Belge; l'Exposition des beaux-arts a montré de nouveau que notre patrie conserve le rang qu'elle a conquis depuis trois siècles.

Les négociations directes, ouvertes depuis un an avec le cabinet de La Haye, ont amené un dénouement satisfaisant pour tous les intérêts; toutes les difficultés qui se rattachent à la séparation des deux pays, ont pu être simultanément résolues;

ce traité, complément de celui de Londres, fera sans doute le premier objet de vos délibérations.

C'est sans intermédiaire, guidés par un esprit mutuel de conciliation, que les deux États sont parvenus à se placer définitivement dans une situation normale ; le premier fruit de ce rapprochement a été la signature d'une convention de navigation intérieure.

Ces résultats, en régularisant nos rapports avec les Pays-Bas, ne peuvent qu'influer favorablement sur nos relations avec les autres Puissances qui n'ont cessé de nous donner des témoignages de confiance et d'amitié.

Les négociations avec l'Espagne ont amené, comme premier résultat, une convention qui vous sera soumise, et qui rouvre cet antique marché à une de nos principales industries.

Tout en poursuivant d'autres négociations, il est impossible de ne pas considérer certaines mesures de législation intérieure comme devenues nécessaires.

Plusieurs produits qui forment la base de nos exportations, sont soumis, de notre part, à des droits de sortie que rien ne justifie plus.

D'autres objets d'importation étrangère sont susceptibles, sans que notre commerce soit compromis, d'une augmentation de droits d'entrée, dans l'intérêt de l'industrie nationale et du trésor public.

Vous aurez aussi à vous prononcer sur les conclusions de la commission d'Enquête que vous avez instituée, il y a deux ans, et dont j'ai suivi les travaux avec le plus vif intérêt.

Peut-être, pour favoriser les exportations lointaines, serons nous amenés à recourir à une institution qui ne trouve plus dans le droit public actuel les obstacles qui existaient jadis.

Le chemin de fer ayant franchi les frontières de France, et étant sur le point d'atteindre celles d'Allemagne, fait naître des questions internationales de douane, de police et de postes, pour la solution desquelles le Gouvernement aura probablement besoin de pouvoirs spéciaux.

La province restée en dehors de ce grand système de communication, a accueilli avec reconnaissance le dédommagement que vous lui avez alloué; une autre province, victime comme celle-ci des nécessités diplomatiques, attend la loi destinée à réaliser un des bienfaits de votre dernière session.

Indépendamment des projets dont vous êtes restés saisis, vous aurez à vous occuper de plusieurs propositions dont les unes ont pour objet le maintien de lois temporaires sur le point d'expirer, et les autres, le perfectionnement de la législation et la protection de l'enfance dans les manufactures.

Si la session précédente se distingue par l'importance des questions qui ont été débattues, et par plusieurs actes d'équité nationale, ces résolutions, sans compromettre

notre état financier, exigent néanmoins la création de moyens nouveaux propres à mettre les recettes publiques au niveau des dépenses.

Diverses lois financières vous ont déjà été présentées; d'autres le seront en même temps que le budget des voies et moyens; en attendant que ces lois destinées à augmenter les revenus, tout en faisant droit à de justes réclamations contre plusieurs vices de la législation en vigueur, soient votées et appliquées, des ressources provisoires pour 1843 ont paru indispensables.

Les nouvelles dispositions législatives ont permis d'introduire dans le personnel de l'armée des modifications avantageuses à son avenir, et ont amené un avancement légitimement acquis.

Ces mesures ont excité une noble émulation, qui, jointe à la discipline, à l'instruction et au dévouement dont l'armée fait preuve, continue à la rendre digne de ma confiance et de votre sollicitude.

Reprenez, Messieurs, le cours de vos délibérations momentanément interrompues; au milieu de vous, je n'ai qu'un vœu à former, c'est qu'à tous égards, la session nouvelle ne soit, pour le pays et pour moi, que la continuation de la session précédente.
